

Chambre d'Assemblée

LE SPECTATEUR

Publié par la société de Publication Conservatrice de Montréal

ORGANE DU PARTI LIBERAL-CONSERVATEUR

N. PAGE Administrateur.

Il y en a D'autres

Certainement ! Mais ils passent en second lieu, montrant l'excellence des

ALLUMETTES DE E. B. EDDY.

La qualité supérieure des allumettes de E. B. EDDY fait appel à tous ceux qui désirent avoir le meilleur article à un prix raisonnable.

PHILION et Cie.

Manufacturiers de Portes, Chassis, Fenêtres, Jalousies et Moulures.

aujourd'hui en main un Stock considérable de bois de plancher, V. Joint et bois sèche de toutes descriptions.

COIN DES RUES — BAY ET FLORENCE, OTTAWA et Rue Principale, près de l'église Anglaise, Hull, Qué.

Mesdames et Messieurs,

L'endroit où vous pouvez acheter à me eue marché vos

MONTRES, HORLOGES et BIJOUX est chez A. PETIT, No. 102 RUE MAIN, HULL, Qué.

Fabrication et réparations exécutées à bas prix. Réparations des montres de prix, une spécialité.

A. PETIT, Horloger, 102 rue Main.

CHAPEAUX de toute espèce

—CHEZ—

COTE & CIE.,

114 rue Rideau.

JOSEPH COTE

Agent d'assurance contre le feu Compagnie de 1ère classe

Office 114 Rue Rideau, Ottawa

LA GOLDIE & McCULLOCH Co. Ld

GALT, ONT.

MANUFACTURIERS D COFFRES-FORTS. A epreuve du FEU et des VOLEURS

Aussi les "Engins Wheelock", les "Scies à l'usage des Moulins et de tous les travaux en bois." Machines, Chaudières pour Scieries. Poulies et toutes sortes de machines pour scieries.

F. W. BINDON,

Agent général

Office : 138 rue Bank, Ottawa.

FORTIN et GRAVELLE

MANUFACTURIERS DE

C-H-A-U-X HULL, Qué.

Cette chaux, au dire des entrepreneurs, est la meilleure qui soit fabriquée au Canada.

Les ordres par la maille et par téléphone sont exécutés promptement.

J. N. Fortin J. E. Gravelle

DOUGLASS et FRERES

Couvreurs en Ardoises, Tuiles, Métaux

Manufacturiers d'ouvrage en fer et en cuivre. Corniches galvanisées, garde soleil. Couvre fenêtres et autres. Travaux en métal pour bâtisses. Corniche en métal, embossées, estimées. Fournaies à air chaud. Fournis

UNE VISITE EST SOLICITEE

113 RUE BANK, OTTAWA, Ont.

PROPRIETES A VENDRE

Une maison, y compris le terrain, situé au coin des rues du Pont et Wellington, (bon poste de commerce) et une autre maison, située au coin des rues Cuthbert et Inkerman. Conditions: Argent comptant.

S'adresser à

E. C. LEBLANC,

87 rue du Lac.

CONSEIL DE VILLE DE HULL

PROVINCE DE QUEBEC,

DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 1895.

Une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue à l'Hôtel-de-Ville de la dite cité à sept heures et demie du soir, lundi le vingt et unième jour d'octobre, mil huit cent quatre-vingt-quinze, à laquelle assemblée sont présents:—Son Honneur le Maire C. E. Graham, au fauteuil et les échevins Wright, Fortin, Ste-Marie, Falardeau, Boulton, Sabourin, Raymond, Farley, Carrière et Brisebois, formant quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Ste-Marie, secondé par l'échevin Laurin : Que les minutes de la dernière séance qui viennent d'être lues soient approuvées.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Laurin : Que les comptes et communications qui viennent d'être lus et déposés sur le bureau de ce conseil soient déferés à leurs comités respectifs à l'exception de la demande d'Alphonse Sanche et des comptes de MM. Gauvin, J. A. Parr, Barrette, Trudel et Buell, Hurdman & Co.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Laurin, secondé par l'échevin Carrière : Que la licence de M. P. H. Charron soit transférée à M. Alphonse Sanche, pourvu qu'il remplisse les obligations voulues par la loi en ces cas.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Boulton, secondé par l'échevin Sabourin : Que le maire et le trésorier soient autorisés à signer un billet à quatre mois en faveur de M. J. A. Parr pour le montant de \$643.89 pour comptes déjà passés.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Boulton : Que les comptes de MM. Gauvin, Barrette, Trudel et Buell, Hurdman & Co soient payés.

Adopté.

Les Rapports suivants sont soumis.

LE 69ème RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES

A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre Comité des Finances dûment assemblé au Bureau de votre Greffier, jeudi le deuxième jour d'Octobre 1895, auquel étaient présents : Les échevins Sabourin, Fortin, Farley et Falardeau, afin de choisir un président de votre comité, prie de faire rapport qu'il a choisi et recommandé à l'unanimité que l'échevin Sabourin soit président de votre comité des Finances en remplacement de l'échevin Graham élu maire.

(Signé) T. P. SABOURIN.
J. N. FORTIN.
V. O. FALARDEAU.

6. Proposé par l'échevin Laurin, secondé par l'échevin Fortin :

Que le 69ème Rapport du Comité des Finances soit adopté.

Adopté.

LE TREIZIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES MARCHÉS

A la corporation de la cité de Hull.

Votre Comité des Marchés dûment assemblé au bureau de votre Greffier, mercredi le neuvième jour d'Octobre 1895, sous la présidence de l'échevin Boulton, président au fauteuil et les échevins Carrière et Brisebois prie de faire rapport que la balance à foins soit changée de place par M. Normand.

Que les étaux dans le nouveau marché soient loués aux bouchers aux mêmes prix de conditions que ceux du petit marché, rue Wellington, et \$40.00 aux autres.

Que le comité soit autorisé à faire tout règlement et tels prix qu'il croira nécessaire après avoir fait rapport au conseil.

Que des cheminées et des dalles soient construites au marché neuf. Que votre comité soit autorisé à engager un clerc pour le marché ayant pour salaire, le péage du tour du marché et des balances, d'ici au premier janvier prochain.

(Signé) T. E. BOULT Président
EUS. CARRIÈRE
P. BRISEBOIS

7. Proposé par l'échevin Boulton, secondé par l'échevin Brisebois :

Que le 13ème Rapport du Comité des Marchés soit adopté.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Sabourin, secondé par l'échevin Fortin :

Que l'échevin Ste-Marie soit nommé pour faire partie du Comité des Finances.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Sabourin, secondé par l'échevin Ste-Marie :

Que la résolution numéro six, passée par ce conseil à sa séance du troisième jour de septembre dernier, soit rappelée et que la suivante lui soit substituée :—

Considérant qu'en diverses occasions la corporation ayant pour nom "La Cité de Hull" a emprunté diverses sommes d'argent à la banque Nationale à Ottawa, province d'Ontario, sur les billets de la dite cité pour le service des intérêts, la confection de travaux publics et pour d'autres fins découlant du service municipal de la cité, lesquels billets ont été renouvelés en différents temps et deviendront dus comme suit, viz :—1o. Le 28 nov. 1895, \$3000; 2o. Le 2 déc. 1895, \$7500; 3o. Le 6 fév. 1895, \$2000; 4o. Le 24 oct. 1895, \$10,000; Le 20 nov. 1895, \$1000. Total : vingt-trois mille cinq cents piastres. Et considérant que la dite corpora-

tion a, à diverses époques, donnés à sieur Joseph Bourque de cette cité certains billets pour la confection de travaux publics en cette municipalité lesquels billets ont été renouvelés en différents temps écherront aux dates suivantes, viz :—1o. Le 31 octobre 1895, \$5500; 2o. Le 6 janvier 1895, \$2000; 3o. Le 23 décembre 1895, \$3000; 4o. Le 20 novembre, 1895, \$25000. Total : trente-cinq mille cinq cents piastres. Et considérant qu'il est de l'intérêt de la dite cité de consolider les dits billets en autant que la dite banque y consente.

Il est par les présentes résolu que Son Honneur le Maire de la cité et le trésorier de la dite cité soient et sont autorisés à signer et exécuter pour et au nom de la dite "La Cité de Hull" 1o. Un billet promissoire de la dite cité pour la somme de vingt-trois mille cinq cents piastres payable à quatre mois de ce jour à l'ordre de la dite banque, à son bureau en la cité d'Ottawa, province d'Ontario, lequel billet sera une consolidation des billets en premier lieu désignés. 2o. Un billet promissoire de la dite cité de Hull pour la somme de trente-cinq mille cinq cents piastres payable à quatre mois de ce jour au bureau de la dite banque en la dite cité d'Ottawa, à l'ordre du dit sieur Joseph Bourque et que ce dernier soit prié de vouloir bien endosser le dit billet et cela en règlement des billets en second lieu ci-haut désignés.

Il est de plus résolu que le Maire et le trésorier de la dite cité de Hull ou leurs représentants autorisés soient et sont par la présente autorisés à signer, exécuter et effectuer tous renouvellements entiers ou partiels d'iceux billets consolidés et ce en autant et aussi souvent qu'ils le jugeront nécessaire, mais pourvu toujours que la somme n'en soit pas augmentée.

Et ce conseil spécialement convoqué à cette fin, autorise, confirme et ratifie à toutes fins que de droit la consolidation susdite, reconnaissant bien et légitime devoir à la dite banque la somme de cinquante neuf mille piastres représentant la dite dette à consolider.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Sabourin : Que la liste des jurés telle que préparée par le Greffier, d'après le dernier rôle d'évaluation, soit approuvée.

Adopté.

11. Proposée par l'échevin Farley, secondé par l'échevin Carrière : Que les comptes approuvés par le comité du pont de la Gatineau, en son rapport du 1er Août dernier qui n'ont pas été payés, soient approuvés par ce conseil et payés.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin Farley, secondé par l'échevin Wright : Que le comité de l'Eau et du Feu soit autorisé à faire faire les améliorations nécessaires au château d'eau, recommandé par le rapport de l'inspecteur des bouilloires.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Laurin : Que M. Normand soit autorisé de faire ouvrir et réparer le canal sur la rue St Etienne.

Adopté.

14. Proposé par l'échevin Laurin, secondé par l'échevin Falardeau : Qu'un bout de trottoir soit construit sur la rue Bridge jusqu'à la rue Queen, et cela en place et lieu de la résolution No 13 passée à la dernière séance de ce conseil.

Adopté.

15. Proposé par l'échevin Laurin, secondé par l'échevin Brisebois : Que ce conseil dans l'intérêt de la ville en générale et particulièrement dans l'intérêt des contribuables des rues Wall et Fox, est décidé de faire continuer et de faire mettre l'aqueduc dans les dites rues Wall et Fox. En conséquence, ce conseil autorise monsieur l'entrepreneur Joseph Bourque de faire et mettre l'aqueduc dans les dites rues Wall et Fox, à partir de la rue Duke jusqu'à l'extrémité de la dite rue Wall, et dans la rue Fox, et ce, aux clauses et conditions mentionnées dans le contrat qu'il a eu et qu'il a encore avec cette corporation, concernant la construction de l'aqueduc, dans différentes rues de la ville de Hull. Les paiements pour ces travaux devant être fait de la même manière que les autres paiements ont été faits. Les dit travaux devant commencer immédiatement et être poursuivies sans interruption.

Adopté.

L'échevin Falardeau dissident. 16. Proposé par l'échevin Falardeau, secondé par l'échevin Fortin : Que le Greffier émane les writs immédiatement pour l'élection dans le quartier No 2 qui devront avoir lieu lundi le 4 Novembre prochain.

Adopté.

17. Proposé par l'échevin Raymond, secondé par l'échevin Brisebois : Que M. Normand soit autorisé à dépenser \$100. sur ce qu'il y a déjà eu de voté, pour l'ouverture de la rue Inkerman, pourvu qu'il fasse travailler, que pour des taxes.

Adopté.

L'échevin Carrière laisse la salle. 18. Proposé par l'échevin Boulton, secondé par l'échevin Brisebois : Que M. William Watters soit engagé comme inspecteur des travaux et surveillant de l'aqueduc à un salaire de \$700. par année.

POUR : Les échevins Boulton et Brisebois—2.

CONTRE : Les échevins Wright, Fortin, Ste Marie, Farley, Laurin et Raymond—6.

L'échevin Boulton donne avis de reconsidération.

19. Proposé par l'échevin Farley, secondé par l'échevin Wright :

Que le projet de règlement pour l'émission de débetures, soit soumis à M. l'avocat Rochon pour être corrigé ou approuvé.

Adopté.

20. Proposé par l'échevin Fortin, secondé par l'échevin Ste Marie :

Que ce conseil ajourne au Bureau du Greffier, afin d'ouvrir les soumissions pour habillements de Pompiers et Hommes de Police, et, pour appareils de chauffage de la station de Feu et de Police.

Adopté.

Les soumissions s'ouvrent en présence du conseil réunie au bureau du Greffier.

21. Proposé par l'échevin Farley, secondé par l'échevin Laurin : Que le comité du Feu et de l'Eau soit autorisé d'examiner les soumissions et de donner les commandes nécessaires pour les habillements des hommes.

Adopté.

22. Proposé par l'échevin Farley, secondé par l'échevin Laurin : Que la soumission de E. G. Laverdure & Co pour l'appareil de chauffage, soit acceptée, pourvu que le coût en soit payé que d'un an.

Proposé en amendement par l'échevin Wright, secondé par l'échevin Fortin : Que la soumission de McKinley & Northwood soit acceptée.

POUR L'AMENDEMENT : Les échevins Wright, Fortin, Sabourin, Raymond et Brisebois—5.

Son Honneur le maire déclare l'amendement remporté. 23. Proposé par l'échevin Laurin, secondé par l'échevin Fortin : Que ce conseil ajourne.

Adopté.

B. G. & CO.

Bryson, Graham, & Cie.

LE GRAND MAGASIN DES DEPARTEMENTS

POUR CETTE SEMAINE SPECIALEMENT.

Robes de nuit en flanellette Pour dames et enfants à 25 cts seulement.

Nous voulons parler de nos corps tout laine pour dames à 25 cts. Ne vous trompez pas en achetant du coton.

CALEÇONS SANS PAREILS Chaud et durable, seulement 25 cts.

CORSETS DE DAMES CORSETS DE DEMOISELLES HABITS D'ENFANTS

Dans ces marchandises, nous vendons ce qu'il y a de mieux fait, et au plus bas prix.

Bas de laine pour dame. Bas de Cashmere pour dames. Bas de Laine pour demoiselles. Bas de Cashmere pour demoiselles. Manteaux et colerettes pour dames. NOUVEAUX JERSEYS

BRYSON, - GRAHAM & CIE.

144, 146, 148, 150, 152 et 154 rue Sparks

THÉS et CAFÉS, 33 rue O'Connor MEDECINES, 35 rue O'Connor

Le magasin à département Nous vendons de tout

RUPTURES GUERIES

PAR LA DR. SOUCHET HERNIA CURE CO

Bureau Principal—Ottawa

Nouveau traitement. Presque sans douleur. Pas de perte de temps. Guère son certaine ou pas de paiement. Rupture guérie et le bouchage mis à l'écrit. Ecrivez et demandez des circulaires R. W. HILLYARD, Geo. J. MILLER, Président. Secrétaire 188 Sparks. 68 O'Connell OTTAWA

Hôtel Jacques-Cartier

Situé dans l'endroit le plus central. Hôtel dans la ville pour les hommes d'affaires. Hôtel de première classe sous tous les rapports. Thomas E. Shallow, propriétaire, 25 Place Jacques Cartier, Montréal.

"HUB" RESTAURANT, Jos. E. Gravelle, Prop.

103½ et 104 RUE PRINCIPALE HULL.

227 LIQUEURS, VIN et CHAMBRAS de premier choix

H. LEPAGE,

AGENT GÉNÉRALE DE LA La Cie d'Assurance sur la vie "LA CANADIENNE"

Bureaux :—A Masson et Buckingham

LEÇONS DE PIANO

MADAME WASHBURN, désire informer le public de Hull et des environs, qu'à partir de ce jour elle donnera des leçons de piano au prix de \$1 par mois seulement.

Dame Washburn, 158 Rue Principale Hull.

ON DEMANDE immédiatement

Un homme énergique comme vendeur. Pas d'expérience nécessaire. Avantages spéciaux offerts. Ecrivez pour avoir les particularités à Browns, BROTHERS Co. Toronto. Capital payé \$100,000.

"LE SPECTATEUR"

JOURNAL BI-HEBDOMADAIRE

Publié par la Société de Publications Conservatrices de Montréal

ABONNEMENT

Hu et Ottawa : Un an \$2.00
Hull et Ottawa : Six mois 1.00
Hull et Ottawa : Trois mois 0.50
Hull et Ottawa : Six mois 1.00
Hull et Ottawa : Trois mois 0.50

ANNONCES

Meure Nonpareil
Prescriptions : insertion 10c la ligne
Prescriptions : insertion 10c la ligne
Prescriptions : insertion 10c la ligne

NAP. PAGE

Administrateur.

Bureau et atelier : No 154 rue Principale Hull, Qué

MARDI 29 OCTOBRE 1895

UNE ROUGE COLÈRE!

Notre confrère du *Ralliement*, de Clarence Creek, organe qui a remplacé pour chanter les louanges de M. Bourassa, le défunt *Interprète*, se fâche tout rouge contre LE SPECTATEUR, parce que nous avons publié ce que disait de M. Bourassa, la *Liberté*, de Ste-Scholastique, journal rouge à tout crins, mais qui ne semble pas avoir une très grande admiration pour le jeune et bouillant candidat du comté de Labelle, aux prochaines élections.

Naturellement, le journal à M. Bourassa profite de l'occasion pour lancer l'injure à l'honorable M. Ouhmet, et pour cela il compare notre journal à la *Sentinel*, organe des orangistes d'Ontario, la feuille la plus agressive qui se puisse rencontrer, surtout à l'égard de tout ce qui est canadien français et catholique. C'est assez dire que le *Ralliement* n'a pas été heureux dans sa comparaison.

Quant à chanter les louanges du premier ministre Bowell et des ministres Haggart et Wallace, LE SPECTATEUR ne fait pas plus que les feuilles rouges, le *Monde* compris, qui ne cesse de faire de M. Laurier, un véritable dieu politique. Le *Ralliement* lui-même n'a pas manqué d'encenser son fétiche de la belle manière. Va sans dire que ces compliments à l'adresse du chef s'adressent aussi aux Cartwright, aux Charlton, aux Martin, aux Davies, aux Mills, et même à maître Israël Tarte, qui vient de se faire une si piètre réputation dans Ontario, en marchant à la suite de celui qui n'était qu'un vulgaire politicien, dans son opinion, il n'y a pas encore bien longtemps.

Si les journaux conservateurs sont les *volets sortides de l'orangisme* et du *toryisme*, d'après le style du *Ralliement*, que dire de M. Laurier, qui, à Chicoutimi, devant un auditoire canadien et catholique proclame que : DIEU MERCI ! IL N'Y A PAS D'ORANGISTES DANS LE PARTI LIBÉRAL ! et qui, parcourant Ontario, n'ose pas dire un mot pour répudier cette malheureuse phrase, qui faisait si bien son affaire dans la province de Québec, et ce, malgré l'invitation pressante qui lui en a été faite, au jour le jour, dans le *Mail and Empire*, le *Spectator* de Hamilton, le *Toronto World*, l'*Evening News* et tous les autres journaux bien cotés d'Ontario.

M. Tarte qui, le premier a publié cet extrait du discours de Chicoutimi, le donnant comme le seul authentique et exact, n'a pas eu le courage, plus que son chef, de déclarer en pleine assemblée d'Ontario, que M. Laurier ne s'était pas servi de ce langage.

Cherchez mieux, confrère, votre petite découverte ne vous fera pas passer à la postérité.

Le *Ralliement* ne pouvait oublier de jeter un peu de boue sur M. Poulin, que M. Bourassa semble craindre beaucoup.

M. Poulin travaille à la construction d'un chemin de fer reliant Papineauville ou Montebello au lac Nominique en qualité d'ingénieur et c'est dans le meilleur intérêt des contribuables du comté de Labelle, conservateurs comme libéraux. Il faut être d'une bien mauvaise foi pour trouver matière à spéculation politique dans ce fait.

Le *Ralliement* aurait meilleure grâce aux yeux de ses lecteurs de ce comté, qu'à favoriser cette entreprise plutôt qu'en y cherchant des motifs qui n'existent que chez les gens à idées étroites et mesquines, et qui ne craignent pas de nuire à une entreprise publique, au moment que cela flatte leurs intérêts de parti.

S'il n'y a que le nom de M. Poulin, pour empêcher la réalisation du projet n'en déplaie à notre gracieux confrère, le chemin de fer sera œuvre décidée avant l'arrivée des libéraux au pouvoir la prédiction de l'*Electeur* que M. Laurier sera premier ministre avant trois mois dut-elle se réaliser.

La Dignité du Barreau

Le Monde du 25 :

Il y a longtemps que de sourdes rumeurs s'élèvent contre l'indignité de certains avocats ; ce n'est donc pas faire injure au corps de dire tout haut ce que chacun pense tout bas : il y a, dans le barreau, des membres pourris que l'on devrait amputer sans délai.

De temps à autre, la gredinerie de ces misérables arrache à leurs victimes des sanglots plus retentissants qui attirent l'attention ; mais par un esprit de corps mal entendu, le barreau se contente de détourner la tête avec dégoût, n'osant sévir dans la crainte de jeter la désapprobation sur la corporation tout entière.

C'est une erreur et une faute. Sans doute il est douloureux d'exécuter un confrère, même indigne parce que l'on craint avec raison que la faute d'un seul ne retombe sur tous, à cause de la solidarité qui unit les hommes d'une même profession ; mais on devrait songer que cette solidarité est plus réelle, qu'elle engage bien davantage tout le barreau lorsqu'elle se manifeste pour couvrir d'un voile protecteur les turpitudes des indignes.

Est-ce que la probité, le savoir, la réputation ou l'honneur des avocats estimables et estimés peuvent subir la moindre éclipse parce qu'un bandit s'est furtivement glissé dans leurs rangs ?

Est-ce que la dignité du barreau est sauve parce que les chefs de ce corps honorable se contentent de mépriser les indignes abusant de leur situation pour dépouiller les infortunés qui se sont confiés, abandonnés à leur honneur absent ?

Non, au contraire. Dans des cas semblables la solidarité se transforme en complicité, et le peuple n'a pas tort de faire peser ses suspicions sur tout le barreau.

Sans doute, l'ordre d'un conseil disciplinaire ; mais ce conseil n'agit pas efficacement. Si un scandale se produit, il met tous ses efforts à empêcher la divulgation et c'est dans le mystère du cabinet que le coupable reçoit une paternelle mercuriale.

Je suis ici l'interprète de nombreux avocats qui jouissent justement de la considération générale. Ces messieurs m'ont prié d'exposer leurs vœux devant le public, dans l'espoir de provoquer des mesures propres à purger le barreau des misérables qui le déshonorent.

Il ne suffit pas pour manquer à son devoir d'avocat, de s'approprier les sommes qui reviennent au client, de se livrer à des opérations incompatibles avec la stricte loyauté, de provoquer des délits facilitant le chantage, ou de s'entendre avec un confrère pour dépouiller le plaideur solvable. Ces manœuvres criminelles rentrent dans le droit commun et méritent le bannissement à leurs auteurs.

Mais il y a d'autres fautes qui ont une exceptionnelle gravité, à cause du caractère de celui qui les commet. Ainsi l'indélicatesse ou l'appât au gain sont des vices redhibitoires chez les avocats, qui devraient frapper d'incapacité ceux qui s'y abandonnent.

Un exemple récent, qui a fait bondir d'indignation tous les honnêtes gens, avocats ou non, vient démontrer la nécessité de prendre des mesures coercitives à l'égard des avocats sans pudeur.

Un avocat de Hull, M. Goyette a d'abord occupé pour la défense dans la cause de Mme Laframboise, accusée du meurtre de Mlle Sarah Jones. Jusqu'à la dernière heure M. Goyette conserva la position de défenseur. Quels motifs lui ont fait abandonner ce rôle ? On l'ignore ; mais livré aux conjectures on est en droit d'en faire de singulières. Toujours est-il qu'il a pris avoir eu des entretiens avec l'accusé, entretiens où des confidences terribles ont pu lui être faites, M. Goyette abandonna la défense, pour passer du côté de l'accusation.

J'emprunte à un journal de mardi dernier, le récit de l'incident qui s'est produit en cour à cette occasion :

"M. Fleming, avocat de la Couronne, continue à expliquer aux jurés les circonstances du crime, telles que nous les avons déjà relatées. M. Fleming annonce ensuite que M. l'avocat Goyette va faire aux jurés un résumé en français de la cause et de la position que prendra la Couronne dans l'instance."

"M. Foran, l'avocat de la défense se lève et demande au juge d'exprimer son opinion au sujet de la position prise par M. Goyette, qui, à ce que lui (M. Foran, a entendu dire, était réputé devoir donner son concours à la Défense et qui, d'après les déclarations que vient de faire M. Fleming, serait maintenant adjoint à la poursuite."

"M. Goyette dit que, qu'elle qu'ait été la position qu'il ait prise lors des procédures préliminaires, il occupe en ce moment pour la famille de la défunte, et que, dans tous cas, si la prisonnière lui a, en aucun temps, dit quoi que ce soit qui pût être de nature à lui nuire dans la présente cause, il est assez soucieux du serment professionnel pour ne pas en faire profiter la Couronne."

"Le juge décide que M. Goyette, sous les circonstances, ne peut adresser la parole aux jurés. En conséquence M. Goyette devra se borner à aider M. Fleming par avis et renseignements. Alors, M. Fleming donne en français aux jurés un résumé de la cause."

On est vraiment consterné de voir de pareilles choses.

Quoi ! on se borne à interdire la parole à M. Goyette, et on le laisse agir comme adjoint à la Couronne ? Mais c'est scandaleux !

Quoi, une parenté au troisième degré entre un juré et l'accusé entraîne pour le juré l'incapacité d'exercer ses fonctions, et l'accusateur pourrait avoir arraché des aveux à l'accusé, à titre de défenseur, et se servir de ces aveux pour l'envoyer à la potence ? Cela est révoltant !

Qu'un homme soit assez dépourvu de sens moral pour opérer un revirement aussi radical, il n'y a rien là d'extraordinaire, malheureusement ; mais que ceux qui ont le droit et le devoir d'empêcher une pareille infamie n'usent de ce droit que pour empêcher la manifestation publique, laissant à l'avocat Goyette la facilité d'agir secrètement contre son ex-client. Voilà ce que l'on ne peut comprendre.

M. Fleming ne devait pas demander ou accepter les services de M. Goyette, s'il connaissait sa position. S'il ne la connaissait pas, dès la protestation du défenseur, l'avis du juge et l'aveu de son collègue, il devait se séparer séance tenante de son auxiliaire.

M. Fleming passant outre, l'honorable juge Malhiot devait chasser M. Goyette et le déférer au conseil du barreau.

De plus, je prétends que M. le procureur-général devait, de son côté, prendre des mesures rigoureuses contre l'auteur de ce scandale.

Il est probable que devant le "tollé" qu'a soulevé la conduite de M. Goyette les autorités interviendront. Mais l'heure tardive de leur intervention prouvera l'imperfection du système répressif applicable aux avocats indignes d'appartenir à un ordre dont le prestige repose sur la dignité de tous ses membres.

JEAN BADREUX.

Le chroniqueur Jean Badreux a certainement raison sur plus d'un point ; ses remarques sont malheureusement trop justifiées. Mais il nous semble que l'honorable juge Malhiot qui a présidé le tribunal, a fait son devoir, lorsqu'il a fait assoir M. H. A. Goyette. C'était effectivement le chasser, mais M. Goyette n'a pas compris.

Il est partout compris que l'honorable juge tient à l'honneur et à la dignité du barreau du district d'Ottawa, mais il ne peut pas toujours empêcher les vilénies dont certains de ses membres se rendent coupables.

OBITUAIRE

Mlle EMELIE DUROCHER

Voici une nouvelle de décès que tout le public voyageur et les nombreux connaissances de l'estime défunte se sont contristés d'apprendre.

Samedi, à 3 hrs de l'après-dîner, est décédée, à l'hôtel Richelieu, rue St-Vincent, à Montréal, Mlle Emelie Durocher, gérante de cet hôtel, dont M. Isidore B. Durocher est le propriétaire.

Mlle Durocher meurt à l'âge de cinquante ans, après avoir, pendant 25 ans, et géré l'hôtel Richelieu, avec une activité un tact ou une amabilité qui lui ont gagné les sympathies générales de tous ceux qui l'ont connue dans l'exercice de ses fonctions.

La maladie a été courte et le vide que produit dans son entourage ce trépas quasi soudain sera difficile à combler.

Mlle Durocher dont l'affabilité était renommée et le digne caractère hautement apprécié chez tous, était universellement connue dans l'élite de la société montréalaise.

Intelligente, d'un dévouement à toute épreuve et d'une charité inépuisable, en face du malheur, elle était chrétienne pieuse et faisait partie de plusieurs associations catholiques, notamment l'Adoration Diurne.

Les employés de l'hôtel Richelieu, perdent en Mlle Durocher une maîtresse excellente. Ils ont témoigné leur chagrin profond en offrant une magnifique couronne de fleurs pour être déposée près de sa dépouille mortelle.

Au nombre de ses fidèles amis, Mlle Durocher a toujours compté les Révérendes Sœurs de la Providence et celles des SS. NN. de Jésus et Marie, parmi lesquelles elle eut deux de ses sœurs religieuses.

Les funérailles de Mlle Durocher ont eu lieu mardi à l'église Notre Dame de Montréal.

Nos condoléances à la famille Durocher.

LE DÉPUTÉ-PROTONOTAIRE

Il ne se passe pas de semaines sans que nous recevions des plaintes sur le compte de M. T. J. O. Grondin, député protonotaire du district, concernant son manque de compétence dans l'exercice de ses fonctions.

La semaine dernière encore, les témoins de la couronne dans la cause de Madame Laframboise, accusée de meurtre, ayant été déchargés, se présentèrent sur l'ordre du shérif au député-protonotaire pour se faire taxer. On se présente ensuite à M. le shérif pour se faire payer et qu'arrive-t-il ?

C'est que, M. le député, profitant du manque de connaissance de la part de ses témoins éloignés de plus de 150 milles, refusa de leur allouer une partie de leurs frais de transport de char et de voitures, et de leur temps perdu. Ce manque de connaissance de sa part a été la cause qu'ils ont été forcés d'avoir recours à M. le notaire Malo, qui s'est intéressé pour eux, afin de les faire payer. N'empêche pas que les témoins n'ont pu partir que samedi soir au lieu de vendredi. On leur a fait perdre une journée et des dépenses de pension en sus, que le gouvernement sera obligé de payer avec une balance due à chacun d'eux.

Le seul témoin qui a refusé de prendre ce que M. Grondin lui offrait, est M. le Dr. Comeau, de Maniwaki. Le député lui a refusé de lui payer ses honoraires comme médecin. M. Malo a l'affaire en mains.

Tous ces embarras de la part du député *archi-grit* sont faits dans le but de soulever la masse contre le gouvernement dans cette partie éloignée de la province aux prochaines élections.

Le gouvernement commet une grave erreur en ne nommant point de suite un protonotaire muni de toutes les qualités requises pour remplir dignement cette charge. Il serait grands temps que la chose se fit dans l'intérêt du parti, d'abord, et celui du barreau ensuite.

REQUÊTE

Une requête sera présentée prochainement à l'honorable procureur-général de la province, lui demandant des explications concernant les récents scandales dans les causes prises en son nom contre MM. Bourque et Boulé et qui ont été abandonnées par son substitut. La requête sera signée par un grand nombre de contribuables. Une délégation ira à Québec dans le but de recevoir la réponse de l'honorable Procureur-Général qui, nous en sommes sûrs, ignore tous ces tripotages.

Les bas prix et la protection

Depuis l'établissement du régime protectionniste au Canada, le gouvernement avait longtemps cherché en vain le moyen de rendre possible l'exploitation de nos minerais de fer, par la conversion de ces minerais en fontes, etc., au Canada. Diverses échelles de droits protecteurs ont été mises à l'essai et aucune ne produisit l'effet voulu. Nul capitaliste ne venait de penser deux ou trois cents mille piastres pour établir des hauts fourneaux chez nous et sauf les aciéries de Londonderry, N. E. qui existaient avant les droits protecteurs, nous n'avions au Canada aucun établissement qui pût traiter nos minerais.

La raison de cet insuccès c'est que le marché des fontes à l'étranger allait toujours en baissant et comme les frais d'établissement et d'exploitation restaient toujours les mêmes chez nous, on avait beau augmenter les droits, ils n'étaient bientôt plus suffisants pour protéger notre fabrication.

Un timide essai fut cependant tenté aux forges Radnor, sur le St-Maurice, à la suite du dernier remaniement des droits, et ces forges végétaient en butte à une concurrence des plus actives de l'Angleterre, de l'Ecosse et des Etats-Unis.

Mais le relèvement des prix aux Etats-Unis a enfin permis aux forges du St-Maurice de prendre un pied solide sur notre marché et, comme les produits de cet établissement sont d'excellente qualité, il y a lieu d'espérer que ces fourneaux, allumés d'abord sous la domination française et si long

temps abandonnés, ne s'éteindront plus tant qu'il nous restera du minerai à fondre et des forêts fournissant le charbon de bois pour le fondre.

De même le bas prix du sucre avait créé des difficultés très considérables à l'exploitation de la sucrerie de betteraves de Berthier ; et nous espérons que la reprise signalée, ces jours-ci, s'accroîtra suffisamment pour permettre aux entrepreneurs propriétaires de la sucrerie de faire, enfin, une campagne profitable cette année.—Le *Prix Courant*.

ACADEMIE DE MUSIQUE

LE CONCERT ROBERTI

Le concert Roberti, qui a eu lieu à l'Académie de Musique à Montréal, samedi soir, a été un succès, au point de vue artistique, comme Montréal n'en voit guère souvent. L'auditoire n'était pas aussi nombreux qu'on s'y attendait, mais l'enthousiasme y a suppléé.

Les artistes et l'orchestre ont été l'objet d'une réception chaleureuse.

Madame Roberti possède une voix agréable dont elle sait très-bien se servir. Elle a remporté un grand succès dans l'air de "La Reine de Saba." Elle a aussi choisi un air de ténor, "The last Rose of Summer." et "O Canada Mon pays, mes Amours" qui lui ont valu de chaleureux applaudissements.

Madame Von Doenhoff était très bien en voix ; cette artiste est une ancienne favorite du public montréalais. Elle a interprété avec une souplesse de voix et un talent remarquable l'air de "Don Carlos" de Verdi, ainsi que deux ballades en double rappel.

M. Averill s'est taillé un succès dans la cavatine de "Faust" de Gounod ainsi que dans les "Ramaux" de Faure.

Signor Del Papa possède une voix de ténor puissante et d'une diction excellente son interprétation de "Carmella" de Tosti a été soulignée par les applaudissements enthousiastes du public.

L'orchestre a très bien rendu l'ouverture de "Guillaume Tell" ainsi que des variations sur "Tannhauser."

La seconde partie du programme comportait le quatrième acte de "Trouvère" qui a été rendu d'une façon admirable Signor del Papa s'est distingué dans l'air de "Miserere." Les autres artistes se sont acquittés de leur tâche à la grande satisfaction du public qui ne leur a pas ménagé ses applaudissements.

Le public d'Ottawa et de Hull aura l'avantage de prendre part à ce même concert, à la salle de l'Opéra, rue Albert, Ottawa, samedi soir, le 2 novembre prochain.

Courier de Masson

—Les scieries McLaren, ont cessé leurs opérations à Buckingham.

—M. le Dr Bessette, est allée à Hull, ces jours derniers.

—Le foin est devenu rare ici. Les cultivateurs en ont plus à vendre.

—Les cours à bois de MM. Ross et McLaren ont fermé leurs portes. Un grand nombre de travailleurs se trouvent sans ouvrage.

—Plusieurs personnes sont à organiser une compagnie de pompiers volontaire. L'idée est bonne et mérite considération. La corporation municipale devra les aider.

—Les membres du club dramatique ayant terminé leur visite à domicile, vont se mettre à l'étude pour donner plusieurs représentations dramatiques dans le cours de l'hiver prochain.

—M. I. G. Routhier, sa dame et sa demoiselle étaient en visite ces jours derniers chez M. G. A. Dugal, ainsi que M. Samuel McKay, notaire de Montréal, et M. et Madame D. Richer de Hull.

—Le pont qui traverse la rivière La Lièvre, s'en va en ruine. Les réparations que les municipalités de l'Ange Gardien et de Masson lui ont fait subir n'étant pas suffisantes. Le conseil de comté est d'opinion que ce pont devrait être reconstruit aux frais du gouvernement vu qu'il traverse la rivière La Lièvre qui est navigable et qu'il relie les deux chemins entre Montréal et Ottawa. Nous croyons que le gouvernement devrait y voir.

—Mardi dernier, M. Edgar Hillman propriétaire de l'hôtel Hillman, conduisait à l'autel de l'église paroissiale, Demoiselle Gabriel Mongeot, fille aînée de M. E. Mongeot, ancien notaire en France. La bénédiction nuptiale a été donnée par l'oncle de la mariée, M. l'abbé Mangin, curé de la paroisse. Après la messe, M. le chanoine Bélanger, de St-André-Avellin fit une courte allocution, après quoi, les mariés et invités se rendirent à la résidence de la mariée et prirent part à un somptueux déjeuner. L'heureux couple est parti par le train du C. P. R., pour Québec et Montréal en voyage de noces. Nos meilleurs vœux les accompagnent.

A quand le Jugement en Appel re Genest vs Aubry ?

C'est ce que tous les citoyens honorables de Hull désirent connaître.

PROVINCE DE QUÉBEC
District d'Ottawa

COUR SUPÉRIEURE

No 563.

Le vingt-cinquième jour d'octobre, mil huit cent quatre-vingt-quinze.

Présent : L'HONORABLE JUGE MALHIOT, un des juges de cette dite Cour.

Dans l'affaire de

CHARLES LOGUE, marchand, du canton de Maniwaki, Province de Québec.

Créancier demandeur.

vs.

JAMES S. McCRAKEN, du canton de Templeton, comté d'Ottawa, et MICHAEL BOYLE, du dit canton de Maniwaki, marchands de bois, et faisant affaires en société sous les noms et raison de MacCraken, Boyle et Compagnie, et la dite société de MacCraken, Boyle et Compagnie.

Faillite.

Il est ordonné sur la demande du dit créancier demandeur, qu'une assemblée des créanciers des faillites, se tiendra devant un des Honorables Juges de cette dite Cour, au Palais de Justice en la cité de Hull, dit district, le septième jour de novembre, mil huit cent quatre-vingt-quinze, à deux heures de l'après-midi, pour donner leur avis sur la nomination d'un curateur et des inspecteurs aux biens et propriétés délaissés par les dits faillites, et aussi sur tout ce qui pourra avoir rapport quand à la vente ou autre manière de disposer de tels dits biens, et sur tout ce qui peut ou pourra avoir rapport à la dite succession et à ceux alors soumis.

Vraie copie Par ordre,

T. J. O. GRONDIN, (Signé)

Dép.-Protonotaire, T. J. O. GRONDIN,

C. S. Dép.-Protonotaire,

C. S.

Vin à la Créosote et aux hypophosphites du Dr Ed. Morin

Guérit la toux, bronchite, asthme, catarrhe, consommation, et il fortifie en même temps les personnes faibles, débiles et leur donne l'appétit.

AVIS

AVIS est par les présentes donné, qu'une demande sera faite à la Législature de la province de Québec à sa prochaine session par W. Owens, Esq., Montebello ; Rév. J. B. Bélanger, Ptre, St-André-Avellin ; Rév. Ephrem Rochon, Ptre, Papineauville ; N. Chéné, marchand, St-André-Avellin ; H. N. Raby, N. P. préfet Ottawa, St-André-Avellin ; M. Joubert, maire de Ripon ; Joseph Bourque, de la cité de Hull, contracteur ; Hugh Fitzpatrick, contracteur ; S. R. Poulin, Ingénieur Civil, Montebello, pour un acte incorporant, eux et d'autres sous le nom de "The North Nation Valley Colonisation Railway Company", pour l'obtention d'une charte conférant le droit de construire une ligne de chemin de fer partant de Montebello ou de Papineauville, ou dans le voisinage, savoir :—partant d'un point le plus avantageux et propre pour faire un raccourciement avec le chemin de fer Canadien du Pacifique, allant dans une direction Nord, traversant la Seigneurie Papineau, et les cantons de Ripon, Hartwell, etc., jusqu'à son raccourciement avec la prolongation de la branche de chemin de fer St-Jérôme du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Application sera aussi faite, pour l'autorisation et le droit de se servir de l'électricité, comme pouvoir moteur, ainsi que de construire, équiper et mettre et maintenir en opération des usines pour manufacturer et faire de l'électricité, pour la production du luminaire, du chauffage, pour distribuer et vendre et pour construire, mettre en opération et louer des chemins de fer électriques et tramways, dans le comté de Labelle et particulièrement à tous points dans la Seigneurie Papineau, dans les cantons de Ripon, Hartwell, Gagnon et autres.

Le capital actions de la dite Compagnie sera de \$200,000, avec pouvoir d'y ajouter.

Demande sera aussi faite par ces présentes à la Législature de la Province de Québec de faire revivre la vieille charte du chemin de fer de la Seigneurie Papineau, octroyée en 1883, avec les modifications ci-haut citées.

J. M. McDOUGALL,

Procureur des requérants.

ASSISES CRIMINELLES DE HULL

LE PROCÈS DE MURPHY

Billets de Banque majorés

SEANCE DE VENDREDI APRES MIDI.

Le procès de Jas. Murphy accusé d'avoir mis en circulation des billets de banques majorés est venu devant la cour, vendredi midi, aussitôt après la mise en liberté de Mme Laframboise.

Austin Bowen, amené mercredi dernier par le constable Legault, du pénitencier de Kingston où il purgeait une sentence, était présent pour rendre son témoignage dans cette cause. M. J. Fleming représente la couronne, M. J. M. McDougall le gouvernement fédéral et M. M. Foran et Brooke, l'accusé.

Le jury est assermenté et les avocats exposent la cause aux jurés.

Le premier témoin entendu est M. Magloire Carrière, qui explique les allées et venues de Murphy accompagné de Bowen, le 4 novembre au soir. Il dit qu'il était à l'emploi de F. X. Martin, lorsque le prisonnier est venu acheter des marchandises. Il présente en paiement un billet de \$2.00 qui avait été majoré à \$5.00. Bowen était avec le prisonnier.

M. O. Duquet, à l'emploi de M. F. X. Martin est à son tour amené comme témoin. Son témoignage est de peu d'importance.

Le constable Legault est appelé dans la boîte aux témoins et déclare que dans le courant du mois de novembre, M. Duquet, le témoin précédent, lui a dit d'arrêter Murphy et Bowen, qui avaient voulu faire passer un mauvais billet de banque, au magasin de M. Martin. Il arrêta les deux individus, sur le pont de la rue du Pont, en face de la scierie Hurdman. Il dit à Murphy de lui montrer le billet en question mais celui-ci déclara que Bowen l'avait en sa possession. Celui-ci le montra au constable qui constata que c'était un billet de banque de la valeur de \$2.00 et que sur les chiffres du 2 on avait collé des chiffres 5. Le constable déclara sans difficulté ces derniers chiffres, en présence des prisonniers.

Il leur dit alors que le billet était majoré et les fit prisonnier. Il a de suite remis le billet de banque en question au chef Dion.

L'avocat McDougall lui demande s'il n'a pas reçu de Murphy une lettre qu'il devait remettre à Bowen. Il répond que lundi dernier, de fait, comme il embarquait dans le train de Kingston à la gare d'Ottawa, pour en ramener Bowen, Murphy lui a demandé de remettre une lettre au premier.

Arrivé à Kingston le constable Legault donna au gouverneur du pénitencier de Kingston cette lettre à l'adresse de Bowen.

Après en avoir pris connaissance, le gouverneur ne jugea pas à propos de la livrer à son prisonnier et le constable la rapporta et la donna à M. Moussette, gouverneur de la prison de Hull où Bowen venait d'être transféré.

M. Moussette amené dans la boîte aux témoins dit qu'après avoir lu la lettre il n'a pas voulu la remettre à Bowen.

On lui demande ce qu'il en a fait. Il dit qu'il l'a conservé et il la produit en cour.

L'assistant-protonotaire Grondin donne lecture aux jurés, de cette lettre dont voici la traduction :

Mon cher ami Austin,

Pour l'amour de Dieu, ne rétracte pas ce que tu as dit. Ne fais pas faux bond à un ami car quelques mots de ta part feraient paraître tout bien pour moi et ne te compromettraient pas plus que tu ne l'es déjà.

Je ferai tout ce dont je serai capable pour toi, de quelque manière que ce soit.

Bien à toi,

J. M.

Notons en passant, que ce n'est pas à la bienveillante courtoisie de M. Grondin, l'assistant-protonotaire de la cour supérieure, si les journaux ont pu publier la lettre que l'on vient de lire. Quand le reporter du *Canada* lui a demandé de prendre copie de cette lettre, il a refusé; mais il a du plier sa raideur quand l'honorable juge Malhiot lui a intimé d'avoir à se rendre à la demande légitime du reporter.

Ce n'est pas la première fois que ce petit Pasha se fait mettre à sa place.

Son honneur, le recorder Champagne appelé à rendre son témoignage dit qu'il a reçu du chef Dion le billet de \$2.00 majoré à \$5.00 et qu'il a remis au greffier de la cour sous pli cacheté. Le greffier, M. Grondin jure qu'il a remis aux grands jurés ce pli, sans le décaucher.

Le juge Mosgrove, bien qu'étant un témoin de la défense donne son témoignage quant au caractère de l'accusé, vu qu'il n'a pu revenir à la cour ce matin pour raisons légitimes.

Son Honneur demeure près de chez les parents de l'accusé et déclare qu'à part cette affaire d'argent majoré, il n'avait jamais entendu parler qu'en bien de Murphy et de sa famille.

William Anderson, hôtelier, coin des rues du Pont et Principale dit que Murphy et Bowen sont venus un jour du mois de novembre dernier dans son hôtel prendre quelques rafraîchissements. Pour payer, Bowen a présenté un billet assez semblable à celui qu'on lui montre.

Il le mit dans la caisse, mais Bowen lui faisant remarquer que c'était un cinq, il le sortit et s'aperçut qu'il était faux. Murphy dit à Bowen « tu sais ou nous l'avons eu, nous le remettrons au même magasin. » Il ont alors payé avec de la menue monnaie.

Devant le recorder le témoin a dit que Bowen, avait eu le billet chez Caron Frères, mais le témoin ne se rappelle pas ce détail.

La cour est alors ajournée.

SEANCE DE SAMEDI MATIN

Christian Lynott est le premier témoin appelé dans la boîte aux témoins. Travaillant chez O'Connor coin des rues Bank et O'Connor à 7.15 du matin il prenait les chars à 6.30 hrs. On demande au prisonnier s'il a trouvé quelques billets sur son chemin. L'avocat Foran s'oppose à la question disant quand même le témoin aurait trouvé ce qu'on lui demande, cela n'a aucun rapport avec le prisonnier.

Son Honneur permet la question et le témoin dit qu'il a, de fait trouvé un billet de banque qui ressemble beaucoup à celui qu'on lui montre. Ce billet est un billet de deux dollars, et sur les chiffres 2 étaient collés des 10 sur un côté seulement.

Il a mis le billet dans sa poche et quand il a pris les chars il a mon ré ce billet au conducteur et à plusieurs autres personnes. Le chef Dion alla chez lui et le témoin, le lui donna.

M. Foran demande au témoin ou et quand il a trouvé ce billet. Ce fut sur la rue du Pont, devant chez Eddy à une distance de six pieds du trottoir.

David Clarke est appelé dans la boîte aux témoins.

Le cinq novembre dernier, il demeurait chez M. Ledain, qui tient magasin sur la rue Wellington, près de la rue Lyon.

Il reconnaît Murphy et Bowen. Il les a vu ensemble au magasin de M. Ledain, où il travaillait comme commis. Ils entrèrent un soir, pour acheter des articles; le témoin les servit. Bowen acheta une paire de caleçons, Murphy entendit ce qui se disait. Pour payer, Bowen lui donna un billet de deux dollars qui ressemble à celui qu'on lui donne. Sur tous les chiffres 2 étaient collés des 10. En le recevant le témoin dit à Bowen que ce n'était pas un bon billet. Ce dernier dit qu'il l'avait reçu pour un dix et qu'il le retournerait.

Le montant de l'achat était de \$1.30.

Ils sont alors partis et ne sont pas revenus prendre le paquet.

La défense commence sa preuve par le témoin LeDain. Celui-ci dit que plusieurs fois, Murphy avait acheté à son magasin. Ce matin, Murphy est allé le trouver et lui a demandé d'être témoin en sa faveur, en cour.

Le témoin lui a répondu que c'était impossible mais il a du venir rendre témoignage parce qu'on lui a servi un *sub pena*.

Bowen est appelé dans la boîte aux témoins. C'est un jeune homme de 19 ans. Il jure que quand il a sorti l'argent pour payer des marchandises, Murphy parlait avec M. LeDain et M. LeDain lui donna des pièces d'annonces. Il n'a pas vu cela; c'est Murphy qui le lui a répété.

A huit heures le soir, le témoin a rencontré Murphy sur la rue Sparks, ils sont revenus à Hull ensemble sur l'invitation de Murphy qui désirait acheter quelques articles. Ils sont entrés chez Martin, Murphy a reçu de moi, dit Bowen, le billet faux qu'il a présenté au comptoir, et je lui ai demandé de le changer pour moi. De chez Martin, les deux amis sont entrés à l'hôtel Anderson.

Chez LeDain, quand il a su que le billet était faux il l'a remis dans sa poche. Il travaillait alors chez Hurdman où Eddy, mais il ne s'est pas plaint de ce qu'on lui avait donné un billet faux. Il n'est allé nul part pour remettre cet argent parce qu'il ne se rappelle pas où il l'a eu.

Le témoin est soumis à une forte charge, de la part de l'avocat du gouvernement fédéral, qui cherche à savoir où il a pris cet argent. Le témoin répond avec assurance et ne se contredit pas, mais l'on voit par son témoignage, qu'il veut sauver son ami Murphy tout en cherchant à se décharger de l'accusation.

La cour ajourne à une heure moins un quart.

SEANCE DE L'APRES MIDI

A 1.50 hr., Son Honneur le juge monte sur le banc.

Le prisonnier Murphy rend témoignage en sa faveur et raconte la conduite qu'il a tenu lors de son arrestation avec Bowen.

La couronne n'a plus de témoin à faire entendre.

M. Brooke, avocat du prisonnier s'est fort distingué dans son adresse aux jurés. Il fut secondé par M. T. P. Foran en français. M. Fleming

au nom de la Couronne, et M. J. M. McDougall pour le gouvernement fédéral adressèrent les jurés. Ce dernier, surtout a fait un fort exposé de la cause dans tous ces détails.

A 8 hrs, Son Honneur le juge fit son adresse aux jurés d'une manière claire et précise, démontrant la gravité de l'offense sur la deuxième accusation portée contre le prisonnier.

A 9.45 hrs., p. m., les jurés se retirèrent. A dix heures, un message au juge allant à dire que les jurés étaient en désaccord sur leur verdict, Son Honneur le juge ajourna la cour jusqu'à 10 hrs, lundi matin. Les jurés ont passé la journée de dimanche enfermés.

SEANCE DE LUNDI, LE 28.

A dix heures, Son Honneur le juge monte sur le banc.

Les jurés font leur entrée et sur la demande du greffier, Jos. Goulet, le foreman, fait rapport que les jurés ne s'accordent pas. Le juge décharge alors les jurés.

D. McLean et P. MacDonald, accusés d'avoir volé pris et enlevé un document, la propriété de la corporation du township de Lochaber, comparaissent à la barre.

Le jury suivant est alors assermenté : Narcisse Breault, Onézime Lavigne, Amédée Raymond, Frs. Laroche, Jos. Ste Marie, Adolphe Rochon, J. B. Hébert, Narcisse Lavigne, T. Proulx, G. H. Renaud, Joseph Leduc, et Elliot Edey.

L'avocat de la couronne ayant annoncé aux jurés que la corporation de Lochaber ne voulant pas procéder, contre les accusés, il n'avait pas de témoins à faire entendre, de sorte que les jurés ne pouvaient pas les trouver coupable. Les jurés déclarent les accusés « non-coupables », et les accusés sont déchargés.

M. J. R. Fleming, comparait pour la couronne et M. J. M. McDougall pour les accusés.

L'on procède ensuite au procès de Rosalie St Amour, épouse de Joseph Lalonde, du township de Villeneuve, accusée d'avoir mis le feu à la propriété de son mari le 19 juin dernier.

Les jurés suivants sont assermentés : Michel Fournier, Andrew Scobly, Frank Millar, Narcisse Lavigne, J. B. Hébert, Frs. Laroche, G. H. Renaud, Amédée Roy, James McHughue, Patrick Egan, Henry Fleury, et W. Boom.

L'audition des témoins dans cette cause a occupé la cour une partie de la journée. Quatre témoins ont été entendus. A deux heures et quart, l'avocat de l'accusée M. Goyette, a adressé les jurés dans les deux langues, suivi de M. Fleming. L'adresse du juge dura près d'une heure. Les jurés se retirèrent et au bout de cinq minutes rendirent un verdict de « coupable » contre l'accusée la recommandant à la clémence de la Cour, vu qu'elle ne paraît pas être saine d'esprit. A quatre heures et quart la Cour ajourna à ce matin à 10 hrs.

SEANCE DU 29.

A dix heures, ce matin, Son Honneur le juge monte sur le banc.

John Sullivan, accusé d'avoir volé des animaux le 4 juillet dernier, dans le township de Bowman, comparait à la barre.

Les jurés dont les noms suivent ont été assermentés : Narcisse Breault, Michel Fournier, Narcisse Lavigne, F. X. Laurin, John Lipton, Louis Boucher, Onézime Lavigne, Robert McConnell, Joseph McLennan, Wm. E. Grymes, John O'Hara et R. Barns.

NOTES DE HULL

—Vendredi de cette semaine, fête de la TOUSSAINT, LE SPECTATEUR ne paraîtra pas.

—Le conseil de ville se réunira lundi prochain.

—Voici Novembre ! Préparons à bien prier pour nos morts.

—Jeudi, veu le de la TOUSSAINT, est un jour maigre et jeûne.

—Vendredi prochain, premier vendredi du mois, est le jour consacré aux exercices de la Garde d'Honneur.

—Le chœur de l'église Notre-Dame chantera une jolie messe en musique, vendredi.

—M. le notaire Desjardins était à L'Ange Gardien, dimanche, et M. le notaire Malo à Buckingham.

—M. et Madame Napoléon Brisebois de Buckingham, sont en promenade à Hull.

Corsets pour les femmes grasses, faits à l'ordre, durable et fini parfait chez ACK-ROYD, 132 rue Sparks, Ottawa.

—Austin Bowen, le témoin dans la cause de Murphy, est encore retenu à la prison en attendant le deuxième procès de Murphy.

—M. L. N. Champagne, avocat, est de retour de Eardley, après une absence de quatre jours. Il s'agit de l'action en bornage de Spratt vs. Eddy.

—M. et Madame E. B. Eddy sont partis pour l'Europe.

—On annonce une jolie fête aux huitres, à l'hôtel Windsor, tenu par M. Leduc, le 12 novembre courant.

—M. le notaire Tétreau, député du comté à la législature provinciale, partira lundi pour Québec.

—MM. R. A. Helmer et W. F. Scott, sont de retour d'une excursion de pêche au lac 31 milles. Dans deux jours, ils ont pris 104 achigans et tué 46 perdris.

—Austin Bowen, est parti ce matin pour le pénitencier de Kingston en compagnie du constable Legault.

—M. C. B. Wright a été frappé d'une paralysie dimanche matin. Les médecins entretiennent peu d'espoir de le sauver.

—Nous apprenons avec peine que M. William Laberge, fils de M. Onézime Laberge hôtelier de la rue Principale est dangereusement malade. Son frère Gilbert, de Chicago est arrivé hier.

—Nous constatons avec regret que notre conseil ne porte pas assez d'attention au chemin conduisant au pont de la Gatineau. La partie depuis le pont qui passe au cimetière à aller au pont est dans un état pitoyable, et si le conseil néglige tout voir que de le faire réparer, les pluies d'automne le rendront impraticable.

LA POPULATION EMERVEILLÉE

De la guérison de M. Metcalfe de Horning Mills

Souffrant beaucoup de la sciatique pendant des années il était devenu très infirme. Pendant deux ans il ne pouvait faire aucun travail. Les Pilules Roses du Dr Williams le ramenèrent à la santé.

Extrait du *Shelburne Economist*.

L'accomplissement du service téléphonique local entre Shelburne et Horning's Mills par MM. John Metcalfe H. H. Marlatt, annoncé dans nos colonnes tout récemment, a été l'occasion qui a porté à la connaissance d'un représentant de l'*Economist*, la guérison remarquable, il y a quelques temps de M. Metcalfe le principal promoteur de la ligne. Pendant deux ans environ M. Metcalfe souffrait terriblement de la sciatique, et était incapable de travailler. N'étant pas forcé de garder complètement le lit, il était si infirme, que la forme courbée, qu'il montrait pendant qu'il s'avancait en boitant dans les rues, excitait une sympathie générale. La douleur se faisait sentir dans la hanche et il ne pouvait se tenir ni marcher droit. Sa position ordinaire, comme l'ont remarqué tous les habitants d'Horning's Mills,



Il marchait courbé en avant

était de se courber en avant, avec une main sur son genou. M. Metcalfe dit : Pendant deux ans environ je ne pouvais faire aucun travail. Les médecins de l'endroit n'ont pu me faire aucun bien, et j'ai été à Toronto pour suivre un traitement, mais sans aucun résultat satisfaisant.

J'ai essayé des applications électriques, mais inutilement. Je suis revenu de Toronto découragé, et j'ai dit que je ne prendrais plus de remède, qu'il me paraissait que je devais mourir coûte que coûte. Mon système était très délabré et les souffrances à certains moments me torturaient. J'ai persévéré pendant plusieurs mois dans une résolution de ne plus prendre de remède, mais j'ai consenti enfin à essayer les Pilules Roses du Dr Williams que m'avait fortement recommandé un ami. Peu de temps après les avoir prises je me sentis beaucoup mieux, mon appétit est revenu et les souffrances ont diminué. Après avoir fait usage des Pilules pendant quelque temps après, j'étais en état de marcher droit et reprendre mon ouvrage dans toute la jouissance de la santé et de la force. Ceux qui me connaissent ont été émerveillés du changement et sur ma recommandation un grand nombre ont fait usage des Pilules Roses.

C'est la première fois cependant, que je livre ces faits à la publicité.

Lui ayant demandé si la sciatique était jamais revenue : « oui une fois ou deux, répondit M. Metcalfe, » après m'être exposé, mais je garde toujours quelques pilules pour m'en servir dans ces occasions et elles me remettent mieux. M. Metcalfe, qui est âgé de 52 ans est dans le commerce de fleur et de provisions, et, comme preuve qu'il peut faire une aussi bonne journée de travail qu'auparavant, nous pouvons dire que la plus grande part de l'ouvrage en rapport avec l'érection des six milles de ligne de téléphone a été faites par lui-même M. Metcalfe, cita aussi plusieurs autres exemples où ceux qui avaient obtenu un grand bien parmi lesquels se trouve une dame d'Horning's Mills. L'*Economist* connaît un grand nombre de cas à Shelburne où la guérison a suivi l'usage de ce remède bien connu.

Le public est mis en garde contre les imitations et les substitutions, qu'on représente comme « aussi bonne. »

Ces médicaments ne sont vendus que par des détaillants sans scrupule parce qu'ils retirent un plus grand profit dans ces imitations. Il n'y a pas d'autre remède qui puisse remplacer avec succès les Pilules Roses du Dr Williams, et ceux qui ont besoin de remède, devraient insister pour avoir les véritables articles, qui sont toujours mises dans des boîtes portant les mots « Dr Williams Pink Pills for Pale People. »

Si vous ne pouvez pas les obtenir de votre détaillier, on vous les expédiera franco de port sur réception de 50c la boîte ou \$2.50 pour six boîtes, en adressant « Dr Williams Medicine Co. Brockville, Ont. ou Shenectady, N. Y. »

AVIS

AVIS est par le présent donné, qu'à la prochaine session de la Législature de Québec, une demande sera faite pour incorporer « The Coulonge & Crow River Boom Company », par John Bryson et George Bryson, conseiller législatif, tous deux du Fort Coulonge, marchands de bois, et Alexandre Fraser, marchand de bois, et John R. Booth, marchand de bois, tous deux d'Ottawa, province d'Ontario, pour eux mêmes et pour d'autres avec pouvoir de faire affaires comme voituriers et de construire et établir des estacades (booms) et autres constructions nécessaires pour faciliter la trans- mission du bois de service, bois carré, bois à pulpe, billots et autres bois propres à la manufacture, et collecter sauver engager et mettre en estacades les dits bois et les transmettre dans et en bas des rivières Coulonge et Crow d'aucun point de la tête des dites rivières jusqu'aux estacades du gouvernement près de l'embouchure de la rivière Coulonge, et acquérir toute la propriété et le matériel nécessaires à cette fin.

Le capital action de la dite compagnie sera de \$25,000.

J. M. McDOUGALL,

Procureur des applicants.

HULL, 22 Octobre 1895.

Vin à la Créosote et aux hypophosphites du Dr Ed. Morin

Guérit la toux, bronchite, asthme, catarrhe, consommation, et il fortifie en même temps les personnes faibles, débiles et leur donne l'appétit.

Livres Offerts

- 3 Martyr de l'amour
- 4 La roche qui pleure
- 5 Le remords d'un faussaire
- 6 Rêves dorés.
- 7 Draine de l'hôtel Wronzoff
- 8 Les fiançailles de Lorette
- 9 Le sacrifice d'un fils
- 10 Le coureur de dot
- 11 Roman d'une jeune fille pauvre
- 12 Le roman d'un crime
- 13 Trahison vaincue par l'amour
- 15 La vengeance du fiancé
- 17 Les deux Jeanes
- 18 Misérable faussaire
- 19 Le martyr d'une mère
- 20 La charmeuse

COUPON DE PRIME

Aux Lecteurs du "Spectateur"

Détachez ce coupon et remettez-le avec 9c, en timbres postes, pour chaque volume désiré ou 25c pour 3 volumes au choix, au bureau de ce journal, No. 154 rue Principale, Hull, P. Q., et vous recevrez les numéros demandés franco par la poste dans les huit jours qui suivront votre envoi. Ecrivez votre nom et adresse très lisiblement, et désignez les ouvrages désirés par numéro seulement.

Nom.....

Adresse.....

Ouvrages désirés Nos.....

Caron, Carrière & Cie.

CARON, CARRIÈRE & CIE.

DRAP

— A —

MANTEAUX

— A —

DRAP

— A —

COSTUMES

— A —

PELLETERIE

Caron, Carrière & Cie.

N° 98

Rue Principale

HULL, QUE.

PERDU

Un porte monnaie, depuis lundi dernier, entre Ottawa, jusqu'à la rue Alma, près de l'église catholique de Hull, contenant un billet de passage entre Papineauville, de 52 voyage, et portant le nom de M. S. R. Poulin, sa dame et deux autres personnes. La personne qui l'aura trouvé est priée de le rapporter au No 375 rue Wellington Ottawa. Une récompense sera donnée.

Aux grands, et Petits Jurés et témoins aux présentes assises

Avant de quitter Hull, je vous invite à venir visiter mon magasin de bijouteries, montres, jones de mariage, argenterie en or et argent. Une réduction libérale sur les prix des objets achetés vous sera faite.

A. COUTURE, 96 rue Main.

NOUVEAU MAGASIN

Je soussignée, désire annoncer au public de Hull et des environs que j'ai ouvert au No 164 rue Principale bloc Monk, un magasin de sous-vêtements, articles de broderies et de fantaisie pour Dames et Messieurs.

Toutes commandes pour la confection d'habillements pour hommes ainsi que costumes de dames recevront une attention toute spéciale à des prix modérés.

Mlle EMMA VAILLANCOURT
164 rue Principale Hull

"Le Cyclorama Universel", de Montréal, journal d'illustrations, 24 pages de gravures, paraissant toutes les semaines, 5 cts. le numéro, abonnement \$2.50 par an.

Adresse :

No 49a Sainte-Elisabeth,

Montréal.

CARRIER, LAINE & CO — LEVIS, P. Q.



Poêle double, St. George, 30 et 36 de feu. — AUSSI — Ustensiles de cuisine en fonte de tout genre spécialement les "Chaudières de Camp," "Canards," "Chaudières à sucre," etc.

Manufacturiers d'engins, Bouilloires et Machineries.

CARTES PROFESSIONNELLES.

C. B. MAJOR,
AVOCAT.
Bloc Dorion, Rue Principale.

HENRY AYLEN,
AVOCAT.
N. 62 rue Principale, Bloc 3^e Hull.

J. M. McDOUGALL, C. R.
AVOCAT.
En face du Palais de Justice, 224 Rue Principale Hull.

GEO. C. WRIGHT,
AVOCAT, Procureur, etc.
Ci-devant de Rochon, Champagne & Wright.
No 2 Rue Principale, Hull.

H. A. GOYETTE,
AVOCAT.
No. 101 rue Principale, Hull.

A. E. LUSSIER, B. A.
Anot, Procureur, Notaire, etc.
Bureaux: 500 Rue Sussex, coin de la Rue Rideau, Ottawa.
Argent à prêter.

H. CHATELAIN,
AVOCAT.
509 Rue Sussex, Ottawa.
Argent à prêter à des conditions avantageuses.

P. T. DESJARDINS,
NOTAIRE.
Secrétaire-Trésorier du Conseil du Comté
145 rue Principale, Hull.

N. TETREAU,
NOTAIRE.
183 Rue Principale, Hull.

ALBERT LABELLE,
NOTAIRE.
218 rue Principale, Hull, Qué.

D. R. G. NEIL, M.D.
136 Rue Principale, Hull.
Consultation à toutes heures.

GEORGE COX,
GRAVEUR & GRAPHE.
No. 35 Rue Metcalfe, Ottawa.

JOS. BOURQUE
ENTREPRENEUR
Edifices Publics, Eglises, Couvents,
Collèges, une spécialité.
RUE ALMA, HULL, QUE.

Viau et Lachance
ENTREPRENEURS
HULL, QUE.

Ecurie de Louage
No. 101 rue Principale, (près de l'Eglise Anglaise)
Chevaux et voitures à louer de première classe.
EDMOND MOQUIN, Prop.

F. GOUGEON,
ENTREPRENEUR
Edifices Publics, Résidences privées
No. 159 RUE ALBERT, Hull.

F. X. FILTEAU

Le Doyen des photographes de Hull. La maison
artistique par excellence. Possédant le plus
grand et le plus complet matériel de photographie
pour tous genres de portraits, paysages, etc.
No. 118 RUE PRINCIPALE.

ALP. COUTURE

HORLOGER et BIJOUTIER
92 Rue Principale, Hull.
BIJOUTERIES ET ARGENTERIES DE 1^{re} CLASSE
Montres en Or et en Argent, Joints de mariage sans
soudeuse, une spécialité. Cadeaux de noces et d'an-
niversaires de toutes sortes. Une visite est sollicitée
à la modeste.

BUREAU DE POSTE DE HULL.

Arrivée et Départ des Malls

ARRIVÉE	A.M.	A.M.	P.M.	P.M.
Ottawa	7 15	10 50		
C.P.R.			2 00	5 30
Ottawa			7 20	
DÉPART	A.M.	A.M.	P.M.	P.M.
Pour Montréal et autres es points de l'Est par le C.P.R.	8 30			
Pour Ottawa	1 00	12 30	3 30	
Pour Aylmer		4 45		

Les lettres destinées à l'enregistrement doivent être
mises à la Poste minute avant la clôture des mails
précédentes.
Heures du Bureau, de 8 h. à 8 p.m.
Mandats sur la Poste et la Banque d'Épargne de
8 h. à 4 p.m.
J. H. KERR, Maître de Poste
Bureau de Poste, Hull
1er Sept., 1895

CHEMIN DE FER OTTAWA & GATINEAU

A partir du 1er Octobre, 1895, les trains
seront comme suit:
No 1 Ex-Dp Ottawa 5 30 p. m. Ar Gatineau 8 40 p. m.
No 2 Ex-Dp Gatineau 5 50 a. m. Ar Ottawa 9 00 a. m.
Pour taxes de fret, billets de saison ou d'excursion
s'adresser à
P. W. RESSEMAN, Surintendant général

TAPIS ! TAPIS !

Voici à l'honneur de relever et renouveler les tapis.
Je suis un grand nombre d'années je m'occupe de ce
genre d'affaires et j'ai en ma possession tous les in-
struments requis pour relever, renouveler et changer
les tapis et je peux remplir vos ordres sous le plus
court délai. Je fais une spécialité de couvrir les tapis
surtout de ceux qui sont usés et de les poser. Satis-
faction garantie dans tous les cas. Les ordres laissés
au magasin de R. M. McMoran, Ecr. 510 rue Sussex,
recevront la plus prompte attention. Laissez vos
ordres chez

T. VEZINA,

196 RUE DE L'ÉGLISE, OTTAWA.

RICHIEU HOTEL

M. I. B. Duracher, propriétaire de l'hôtel Ri-
chieu, Montréal, remercie le public voyageur du
patronage qu'il lui a donné jusqu'à présent et espère
qu'il continuera de l'encourager comme par le passé.
Son hôtel avec toutes ses améliorations modernes
est aménagé pour 200 personnes à des prix très
modérés.
Les entrées de l'hôtel Richieu sont situées
sur la rue Saint-Vincent. L'entrée sur la place
Bygon-Cartier ne communique plus avec l'hôtel
Richieu depuis 4 ans.

RAPPEL-VOUS CECI.

WILLIAM HOWE

Manufacture les Blancs de plomb les
plus purs en Canada; demandez le
"James Brand," aussi peintures à
plancher et peintures préparées, toutes
nuances de couleurs supérieures pour
carrosses, incomparables en qualité.
Une machine expressément fabriquée
et importée récemment, afin de nous
permettre de faire face aux demandes
toujours croissantes de notre commerce.
Essayez un échantillon avant d'a-
cheter ailleurs.

TAPISSERIES

Rue Rideau, Ottawa.

VIS

Le Dr S. P. Cooke, ci-devant de
Hull, désire faire connaître à ses nom-
breux clients de Hull et d'Ottawa, que
son bureau professionnel sera à l'avenir
au No. 108, rue Kent, coin de la rue
Queen. Ouvert le jour et la nuit.
S. P. COOKE, M. D.
Téléphone 1081

GEO. BAILEY

MANUFACTURIER DE
Serrures de toutes sortes, Reparages
exécutes à court délai.
34 RUE WELLINGTON, OTTAWA

Les Marchés d'Ottawa

Voici l'état des prix du marché :

FRUITS.	
Pommes, par gallon	0.06 à 0.15
Melons la pièce	0.05 à 0.25
LÉGUMES.	
Patates, par poches	0.45 à 0.50
Navets	0.25 à 0.30
Carottes, par poche	0.28 à 0.35
Betteraves	0.30 à 0.35
Choux, la douzaine	0.25 à 0.30
Celeri	0.30 à 0.35
Oignons, par gallon	0.08 à 0.10
Tomates, par seau	0.10 à 0.15
Panais, par poche	0.20 à 0.25
VOLAILLES.	
Volailles, le couple	0.40 à 0.50
Canards	0.75 à 0.90
Oies, pièce	0.70 à 0.75
Diodes, pièce	1.75 à 2.00
VIANDES.	
Veau, par livre	0.05 à 0.07
Agneau	0.07 à 0.09
Mouton	0.06 à 0.08
Bœuf, 100 livres	4.50 à 5.00
Porc	7.00 à 7.50
FOIN ET GRAINS.	
Avoine, par minot	0.42 à 0.45
Foin, " tonne	6.00 à 7.50
Paille, " "	4.00 à 5.25
BEURRE, ŒUFS ET LARD.	
Beurre étampé, la livre	0.22 à 0.25
Beurre au seau, " "	0.15 à 0.18
Lard, " "	0.11 à 0.12
Œufs frais, la douzaine	0.12 à 0.13
DIVERS PRODUITS.	
Blé d'Inde, par doz	0.08 à 0.10
Choux fleurs, chaque	0.10 à 0.25
Champignons, par seau	0.40 à 0.50
Sarrasin, par minot	0.70 à 0.75
Pois, " "	0.70 à 0.75
Peaux de bœuf vertes, p. lb.	0.35 à 0.40
Peaux de mouton, chaque	0.40 à 0.65
Peaux d'auneaux, chaque	0.25 à 0.30

MADAME Ed. WATERS

Désire informer les dames et demoiselles de Hull et des environs qu'elle
donnera à l'avenir des leçons de

Peintures, Broderies, Articles de fantaisies, etc., etc.

à sa résidence, rue Principale, en face
du bureau de Poste, en haut de l'im-
primerie du Dispatch.

6 leçons pour \$1.

Dme Ed. WATERS.

Aux Retardataires !

Nous ne vivons pas de l'air
du temps, acquittez-vous donc
de ce que vous nous devez.
Pour rencontrer nos paiements
il nous faut nécessairement
compter sur ce que nous est
dû, sans quoi, que ferions-nous
nous vous le demandons ? Vrai-
ment la mauvaise volonté de
quelques-uns est déplorable.

PROVINCE DE QUÉBEC
District de Pontiac

COUR SUPÉRIEURE

Dans l'affaire de la succession va-
cante de feu

JOSEPH GRONDIN,

De Papineauville, comté et district
d'Ottawa, hôtelier et membre de la
société

GRONDIN & RACICOT,

De Buckingham et Dodd's Lake.

AVIS EST PRÉSENTÉMENT DONNÉ, que
le troisième jour du mois d'octobre,
A. D. 1895, sur ordre de la Cour, j'ai
été nommé Curateur de la dite suc-
cession vacante.

Les créanciers du dit feu JOSEPH
GRONDIN et de la dite société GRONDIN
& RACICOT, sont par les présentes
requis de produire leurs réclamations
dûment assermentées, avec pièces justi-
ficatives, à mon bureau, sous trente
jours de cette date.

IMPERIAL BUILDING, J. M. M. DUFF,
PLACE D'ARMES, Curator
Montréal, 4 Oct. 1895.

PROVINCE DE QUÉBEC

Département des Terres de la Couronne

Sections des Bois et Forêts

QUÉBEC, 5 octobre 1895

Avis est par le présent donné que,
conformément aux sections 1334, 1335
et 1336, des statuts refondus de la
province de Québec, les limites à bois
ci-après désignées, suivant l'étendue
donnée, plus ou moins, et dans l'état
où elles sont actuellement, seront offertes
en vente, dans la salle de ventes du
département des terres de la Couronne,
en cette ville, JEUDE, le SEPT NO-
VEMBRE prochain, à DIX heures et
DEMIE, A. M., à la mise à prix men-
tionnée ci-après, vis à vis chaque limite :

Agence de l'Ottawa Inférieure
Superficie Mise à
milles prix par
carrés mille

Canton Harrington... 24 \$25

" Wentworth... 3 25

Agence de Grandville

No 45... 14 25

Canton Armand, No 1 19 25

Agence de Rimonski Ouest.

Rivière Kedzwick, No 3 41 16

" " No 4 18 16

Agence de la Vallée de Matapédia.

Canton Cabot, No 2... 24 20

" McNider, No 1 3 15

" " No 2 8 15

Fraser Brook... 15 15

Agence de Bonaventure Ouest

Trout Brook... 10 15

White Brook... 14 15

Rivière Patapédia,

Branche Ouest, No

2 Ouest... 23 16

Petite Rivière, Bran-

che Ouest... 2 15

Agence du lac Saint-Jean-Est

Rivière Ha ! Ha ! No

119... 20 4

Conditions de la vente

Ces limites seront adjugées au plus
haut enchérisseur, sur paiement du
prix d'achat au comptant ou par des
chèques acceptés par une banque
incorporée.

Le commissaire pourra imposer com-
me condition, lors de la vente, qu'une
limite vendue devra être exploitée dans
un délai de deux ans, sous peine d'an-
nullation de la licence.

Les limites, une fois adjugées, seront,
sujettes aux dispositions de règlements
concernant les bois de la Couronne,
maintenant en force ou qui pourront
le devenir plus tard.

Des plans, indiquant les limites
ci-dessus désignées, sont déposés au
département des terres de la Couronne
en cette ville, et au bureau des agents
des terres et des bois pour les diverses
agences où sont situées ces limites et
seront visibles jusqu'au jour de la
vente.

E. J. FLYNN,

Commissaire des Terres de la

Couronne

Québec, 9 Octobre 1895.

ON DEMANDE

Une bonne servante bien recom-
mandée et compétente. S'adresser à la
résidence de Dame Vve JOHN
SCOTT, chemin d'Aylmer, coin de la
rue Front.

ECLIPSE OFFICE FURNITURE CO. Of Ottawa (Limited.)

46 QUEEN STREET.

OTTAWA.



GUIDE DU BUREAU DE POSTE D'OTTAWA

OCTOBRE 1895.

Départ et Arrivée des Malls.

DÉPART			MALLS.		ARRIVÉE.		
A. M.	P. M.	P. M.			A. M.	P. M.	P. M.
19 00		9 30	{ Ouest—Toronto, Hamilton, London, Peterboro, St. Catharines, Perth, Kingston, Brockville, Napanee, Belleville, etc., Manitoba, Territoires du N.O., Colombie		8 00		6 15
10 00		5 00			10 45		6 15
		12 45			5 30		
10 00	5 00	9 30	Sharnot Lake, Norwood, Kingston, Hamilton, etc.		8 00		6 15
3 30	3 30	5 30	Est—Montréal, etc.		8 00		6 15
7 30		9 30	Cornwall, Morrisburg, Lancaster, etc.		10 45		6 15
10 00		5 00	Quebec		8 00		6 15
3 30	3 30	5 30	Trois-Rivières		8 00		6 15
3 30	3 30	5 30	Prescott		10 30		6 15
12 00	5 00	5 00	Kemptville		10 30		4 15
10 00	12 00	9 30	Merrickville		10 30		4 15
	12 00	9 30	Chemin de fer St. L. & O.—Manotick, North Bay, etc.		10 30		4 15
12 00			Kars, Kenmore, Osgoode Station, Oxford Station, etc.		10 30		4 15
12 15			Ch. de fer C. du P., Ouest—Sault Ste Marie, Bruce Mines, Thessalon, Algoma Mills			5 30	
12 15	12 45		North Bay		8 00		5 30
12 15	12 45		Mattawa, Sudbury, Pembroke, Fakenham, Pembroke, Almonte, etc.		11 45		5 30
10 00	12 45	4 00	Amphip, Renfrew		11 45		5 30
10 00			Britannia Bay		10 45		5 30
10 00	12 45	00	1000 Appleton Ashton		11 45		5 30
10 00	4 00	30	Carleton Place		10 45		5 30
7 30			Stittville et Carp		11 45		5 30
7 30	3 30		Ch. de fer C. du P., Est—Thurso, Clarence, Grenville, L'Orignal, Pointe Gatineau, Cumberland etc.		8 00		2 00
7 30	3 30		Buckingham		8 00		2 00
7 30	3 30		de fer C. A.—Alexandrie, Glen Robertson, Grenville, etc.		8 00		2 15
7 30	3 30		Maxville		8 00		2 15
7 30	3 30		Hawkesbury, Vankler Hill, etc.		8 00		2 15
7 30	3 30		Eastman's Springs		8 00		2 15
7 30	3 30		Ch. de fer O. & P.—Carp, Kinburn, Arnprior, Renfrew, etc.		8 00		2 15
7 30	3 30		Douglas, Eganville		8 00		2 15
7 30	3 30		de fer P. & J.—Noyon, Hardley, Bryson, Bristol, etc.		8 00		2 15
7 30	3 30		Shawville, Heyworth, Fort Coulonge, Duchesne Mills, etc.		8 00		2 15
8 30			Aylmer		9 30		5 00
7 30	3 30		Ch. de fer G. V.—Ironides, riv. Deser, Maniwaki, Kanawana, Chelsea, North Wakefield et Wakefield		9 30		5 00
7 30	3 30		Par Voiture—Bell's, Corners, Richmond, Skead's Mills, etc.		10 00		
7 30	3 30		Hintonb rgh, Followfield, Musgrove, etc.		11 15		
7 30	3 30		Hull		10 45	2 00	7 30
12 30		1 30	Rafsay's Cnrs, Hawthorne, Lundy, mercedis & vend redie Billings Bridge, Gloucester, Metcalfe, etc.		10 30	4 15	
1 30			Cummings Bridge, Orleans, R. billard, etc.		12 15		
2 30			Merivale, City View, Jockvale, les mardis, jeudis, samedis		12 15		
10 00	12 30		Cyrville, Luridan's Bridge, etc.		10 00		
			PROVINCES MARITIMES		10 30	12 15	
	3 30	5 30	N.-Ecosse, Ile du P.-E., N.-Brunswick excepté S. Ouest.				
		3 15	Matière non-enregistrée		10 45		
		5 30	Matière Enregistrée samedis excepté			2 15	
		3 15	Matière enregistrée, samedis			2 15	
		5 30	Sud-Ouest—N.-B., matière enregistrée, excepté samedis			2 15	
		3 30	" mat. non-enregistrée excepté samedis			2 15	
		5 30	" mat. non-enregistrée excepté samedis			2 15	
	12 00	5 15	MALLS DES ETATS-UNIS.				
			Ogdensburg, Potsdam, Watertown, etc.		10 45	4 15	
			New York, Philadelphie et les Etats Atlantiques au sud de New York.		10 45	2 15	4 15
			New York, Malle enregistrées			2 15	
			Rouses Point, Albany, Etat du Massachusetts, Rhode Island, Connecticut, Maine, New Hampshire, Vermont et les parties Est et Ouest de l'Etat de N. Y. k (Etat de l'Ouest des Etats de l'Atlantique via Buffalo et Detroit).		8 00		
	10 00	5 00	9 30				
			MALLS BRITANNIQUE.				
		1 45	Lundi, 7, 14, 21, 28.				
		1 45	M. redi, 1, 8, 15, 22, 29 (Supplémentaire)				
		1 45	Mercredi, 3, 10, 17, 24, 31				
		1 45	Jendredi, 5, 12, 19, 26 (Supplémentaire)				
		5 30	Samedi, 5, 12, 19, 26				
		4 30	"Paquets postal envoyés par ces mailles.				